

Province de Québec
Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Avis Public

Avis public est, par les présentes, donné par monsieur Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

QUE le règlement numéro 186 dont l'objet est la modification du règlement numéro 177 sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs, a été adopté le 12 juin 2021 par le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

QUE le règlement numéro 186 entre en vigueur à compter du 18 juin 2021 ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 186 sur le site web de la Municipalité, www.ileverte-municipalite.com ou au bureau municipal, au 6201, chemin de l'Île, ou en obtenir copie les mardis, mercredis et jeudis entre 9 h 00 et 16 h 30 à compter du 21 juin 2021.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce dix-huitième jour de juin deux mille vingt.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,
Denis Cusson